

TÉLÉPHONIE : LA VILLE VA PRENDRE UN ARRÊTÉ MUNICIPAL

Valence dit non aux antennes relais



A Valence, toute installation d'antennes relais devra se faire à plus de 100 mètres d'une école ou d'une crèche. LE DL / F. ANTÉRION

Michèle Rivasi, adjointe à l'environnement, ne veut plus donner d'autorisation pour l'installation d'antennes relais à moins de 100 mètres d'une école ou d'une crèche. L'arrêté municipal sera soumis au vote du conseil municipal de lundi.